



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
18 JUILLET 2022
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE
COMTÉ DE BONAVENTURE

Le conseil de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche siège en séance extraordinaire devant public à l'école no :1 endroit habituel à 18h30 ce 18^{ième} jour de juillet 2022, les membres du conseil et les officiers municipaux présents sont :

Conseillers : Roch Gohier
Tammy Arsenault
Edgard Boilard
Patrick Charest
Jean-Paul Landry
Sylvie Charest

Maire : Doris Deschênes

Directrice générale et greffière-trésorière : Karine Dubé

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum et déclare la session ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Projet- Arpo
4. Souris aux loisirs
5. SANA
6. Période de questions
7. Levée de la séance extraordinaire

140-2022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Tammy Arsenault, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté tel que présenté

141-2022

PROJET - ARPO

Considérant les recommandations de Arpo

Considérant les discussions entre les conseillers, à savoir où doivent être investies, selon les priorités 1 et 2, les sommes du programme de la TEQ 2019-2023;

Il est proposé par Patrick Charest et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité envoie le document de préparation à la firme Arpo afin qu'ils puissent préparer le projet.

SOURIS AUX LOISIRS

Considérant la demande de la corporation des loisirs;

142-2022

Considérant l'offre de services de la compagnie d'extermination Maheux et Maheux de 710\$ plus taxes;

Il est proposé par Sylvie Charest et résolu à l'unanimité des conseillers présents;



Que la municipalité engage la compagnie Maheux-Maheux pour s'assurer que l'organisme arrivera à se débarrasser des souris dans leur édifice.

N° de résolution
ou annotation

Soutien financier du Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) pour la réalisation d'activités d'accueil des nouveaux arrivants sur le territoire de Matapédia-et-les-Plateaux

143-2022

Considérant que la région bénéficie de l'arrivée de nombreux arrivants depuis quelques années;

Considérant que nous tenons à leur souhaiter la bienvenue et favoriser leur intégration parmi nous;

Considérant que le SANA offre un programme d'aide financière pour l'organisation d'activités d'accueil pour ces arrivants à hauteur de 500\$ par année et par municipalité;

Considérant que Territoire solidaire est mandaté pour l'organisation de cet accueil dans MLP;

Considérant que le Comité d'accueil des nouveaux arrivant pour Matapédia-et-les-Plateaux (CANA-MLP) est déjà en action pour réaliser une activité d'accueil en septembre 2022;

Il est proposé par Jean-Paul Landry et appuyé à l'unanimité que pour l'année en cours, le CANA-MLP de Territoire solidaire fasse la demande d'aide financière auprès du SANA au nom des cinq municipalités concernées, soient : Matapédia, L'Ascension-de-Patapédia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-François-d'Assise et Saint-Alexis-de-Matapédia.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question.

144-2022

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour ayant été épuisé, la présidente déclare l'assemblée close. La levée de l'assemblée est proposée par Edgard Boilard à 19h54.

Maire

Directrice générale &
Greffière-trésorière

Je, Doris Deschênes, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Doris Deschênes, maire